

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la Séance du 13 Novembre 2008

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 3 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, M. JUSTINE, Mme TOLLEMER, M. RAUCH

Absents avec procuration : Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BORDIER), M. JORAND (procuration à Mme MURAT)

Absent : M. GAUTHIER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. JUSTINE

I – Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2008 :

Le compte-rendu est approuvé sans observations particulières.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Station d'épuration intercommunale - Emprunts :

Les deux conventions financières signées avec la Communauté de Communes du Pays de Chambord, pour la construction de la station intercommunale de Saint-Dyé et son utilisation par la commune de Muides, en juillet dernier, font état d'un coût global de 778 986,01 €.

Vu la nécessité pour la commune de Muides de recourir à l'emprunt, après examen des diverses propositions faites par les organismes bancaires, le conseil municipal décide de retenir la Caisse d'Épargne, qui a fait les offres les plus avantageuses et opte pour les choix suivants :

- Prêt principal : 705 800 € sur 20 ans au taux fixe de 4,71% avec amortissement constant du capital et échéances trimestrielles dégressives
- Prêt à court terme en attente du Fonds de Compensation de la T.V.A. : 74 200 € sur 2 ans, au taux de 3,89 %

soit un total général d'emprunts de 780 000 €.

Vote : POUR : 13 ABSTENTION : 1

III – P.L.U. – Avenant n° 2 au contrat avec le bureau d'études URBAN'ISM :

Afin de faire face au travail demandé par la nouvelle équipe municipale (réunions supplémentaires, réécriture de certains documents du P.L.U., modification des plans et réalisation d'une étude loi Barnier pour l'entrée ouest du bourg) le cabinet URBAN'ISM propose à la commune de Muides, un avenant n° 2 au contrat initial.

Cet avenant n° 2 est accepté pour un coût de 2 392 € TTC et devrait permettre au conseil municipal, dans la mesure du possible, d'entériner le P.L.U. lors de sa prochaine séance, en décembre 2008.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

IV – Etude de sécurité de Muides-sur-Loire – Proposition d'aménagements :

L'étude de diagnostic et de faisabilité relative à des travaux d'aménagements de sécurité dans la traverse du bourg, le long des RD 112 et RD 951 réalisée par la D.D.E.A. de Loir-et-Cher, est présentée au conseil municipal.

Cette étude ayant pour objectif la sécurité des deux axes départementaux, mais aussi le partage de l'espace et l'amélioration du cadre de vie, est validée par le conseil municipal, les observations formulées lors de la présente séance, pouvant venir en complément d'information ultérieurement.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Sont abordés en outre, les divers problèmes de sécurité sur les voies communales, évoqués lors de la dernière réunion de la Commission Urbanisme et Sécurité. L'adjoint chargé de l'Urbanisme demande à l'ensemble du conseil municipal, de réfléchir sur ces problèmes et de faire éventuellement des propositions d'aménagements.

V – Indemnités de conseil au Receveur Municipal :

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur Municipal de Muides-sur-Loire. L'indemnité est reconduite au taux maximum de 100 % pour l'année 2008, à l'instar des années précédentes et pour toute la durée du présent mandat, sauf décision modificative ultérieure.

Vote : POUR : 12 ABSTENTIONS : 2

VI – Budget Primitif 2008 du Camping – Décision Modificative n° 1 :

Les dépenses payées et les dépenses engagées sur le chapitre « charges à caractère général » en section de fonctionnement, font état d'un déficit de 478,80 €. Considérant les dépenses à intervenir d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2008, un crédit supplémentaire de 1 500 € est inscrit sur divers articles budgétaires au sein de ce chapitre, les recettes correspondantes provenant des produits des nuitées, dans la section de fonctionnement.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VII – Compte-rendu des Décisions du Maire :

1°) Décision n° 01/2008 - Contrat d'entretien pour la chaudière du groupe scolaire :

3 entreprises ont présenté un devis. C'est l'entreprise DARMONY-GERVAISE, la mieux disante qui a été retenu pour un coût annuel de 358,80 € TTC.

2°) Décision n° 02/2008 – S.P.A. de Sassay – Convention pour le ramassage des animaux errants :

La convention de mise en fourrière des animaux errants sur le territoire de la commune est acceptée pour un coût actualisable de 578,50 € TTC annuel, soit 0,50 € x 1 157 habitants.

3°) Décision n° 03/2008 – Acquisition d'un nouveau photocopieur pour la mairie :

La proposition de Business Repro Centre pour l'acquisition d'un photocopieur couleur pour la mairie en crédit-bail est acceptée, pour un montant de 1 047,73 € HT, payable en 21 trimestres.

VIII – Informations diverses :

1°) Contrat d'entretien de l'éclairage public – Demande de propositions financières :

Le contrat d'entretien avec la société ROMELEC étant arrivé à échéance, celle-ci a été sollicitée pour faire une nouvelle proposition financière et deux autres entreprises ont été également contactées. A ce jour, aucune proposition n'a encore été transmise à la mairie.

2°) Assainissement eaux usées rue du Port et rue du Tramway – Proposition de maîtrise d'œuvre de la D.D.E.A. :

Suite à un courrier adressé par le maire à la D.D.E.A., une proposition a été faite. Celle-ci s'élève à 7 176 € TTC. Cette opération, dont le coût global reste à chiffrer, pourrait être éventuellement envisagée au cours de l'exercice budgétaire 2009, si les finances du budget annexe Assainissement le permettent.

3°) Salle polyvalente :

Des dégradations ont à nouveau été constatées. Les réparations sont en cours et les dossiers de sinistres correspondants ont été transmis à l'assureur GROUPAMA.

4°) Travaux Ecole :

De nouvelles malfaçons sont constatées, au niveau des toits de terrasses et des purgeurs de la chaudière. Un courrier a été adressé à GROUPAMA, dans le cadre de l'assurance décennale « Dommages Ouvrage », pour la réalisation d'une expertise des dégâts.

5°) Camping municipal – bilan de la saison touristique 2008 :

Le bilan n'étant pas tout à fait prêt, les chiffres seront présentés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

6°) Décorations de Noël :

La pose des guirlandes est en cours, avec un nouveau point lumineux cette année.

Ont été abordés également les points suivants :

- Problème d'humidité dans les WC des femmes à la salle polyvalente
- Organisation de la Technoël et du goûter de Noël : appel aux bénévoles
- Organisation de la journée de Noël à l'école
- Accueil des élèves pendant les grèves des enseignants
- Organisation de la classe verte à Nouan-le-Fuzelier en mai 2009

Le prochain conseil municipal est proposé à la date du mardi 16 décembre 2008 à 20 h 30.

Séance levée à 23 h 30

Muides-sur-Loire le 25 avril 2009

Le Secrétaire de Séance,

Christian JUSTINE

Le Maire,

Bernard CLEMENT